

# Commune de Champ le Duc

## Compte rendu du Conseil municipal du 16 Décembre 2014

- 1. Le compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2014 n'a pas été approuvé à l'unanimité : 13 pour, 1 contre, 1 abstention.**

- 2. Adhésion des agents titulaires à une mutuelle pour les garanties de maintien de salaires :**

Pour les agents de 50 ans et plus, une cotisation minimale de la collectivité est obligatoire pour permettre une adhésion.

Le conseil approuve à l'unanimité le versement d'un euro symbolique pour la cotisation de chaque agent de plus de 50 ans adhérent à cette mutuelle.

- 3. Vente de parcelles de terrain « Au Gervaux » Section A N°114 et Section A N°160 :**

Les parcelles seront vendues à M. et Mme AUBERT au prix fixé par le conseil municipal.

Vote du conseil : 10 pour, 2 contres, 3 abstentions

- 4. Location des parcelles Sections B 43 et 44 « Houdremont » :**

Les parcelles seront proposées à la location.

Le dossier sera traité par la Commission d'Agriculture et l'attribution sera voté lors d'un prochain conseil.

- 5. Réflexion sur l'affectation de la parcelle communale Section AH N) 71 « Clos Bas »:**

Nous avons la possibilité d'obtenir une aide financière pour la remise en état du terrain (défrichage, dessouchage...) dans le cadre de l'aménagement du territoire, projet porté par la communauté de communes.

Le vote est ajourné en attente de plus d'informations et des devis de réhabilitation.

- 6. Place de retournement du camion SICOVAD à Borémont :**

Le camion a du mal à faire demi-tour en haut de la rue Borémont à cause d'un sol mal stabilisé. Il a été demandé de la part du SICOVAD de réaliser des travaux pour permettre la poursuite du ramassage des poubelles dans ce secteur

Un devis pour effectuer les travaux a été demandé à l'entreprise TACA.  
Le prix est de 1140,00€ TTC.

Vote à l'unanimité pour la réalisation des travaux.

#### **7. Travaux électriques à l'école et la garderie :**

Pour relever les consommations électriques réelles de ces deux bâtiments afin de pouvoir calculer leurs coûts et de partager ces frais entre les trois communes du R.P.I. (Beauménil, Champ Le Duc et Fiménil), il est nécessaire d'installer deux sous compteurs.

Le devis de l'entreprise SARL Lepaul – Durand de Deycimont a été approuvé à l'unanimité.

#### **8. Achat défibrillateur :**

Après avoir longuement discuté sur l'utilité de l'installation, sur les contraintes de maintenances et de formations d'un tel outil il a été décidé à l'unanimité de ne pas équiper la mairie pour l'instant

#### **9. Mesures acoustiques :**

Suite aux propositions faites aux riverains de mener une étude acoustique concernant une entreprise locale.

Une proposition d'étude a été reçue.

Une discussion s'est engagée sur la prise en charge financière de cette étude autour du fait que le problème relevait du domaine privé.

Il a été voté à l'unanimité pour que le coût de cette étude soit pris en charge en totalité par les plaignants.

#### **10. Convention R.P.I. garderie :**

Une nouvelle convention pour le RPI a été présentée. Il s'avérait que la précédente convention ne prenait pas en compte toutes les charges à partager entre les trois communes.

Suite à des réunions avec les autres municipalités, il a été proposé de prendre en charge toutes les dépenses concernant l'école et la garderie cantine et de faire un partage au prorata des élèves des communes.

Le texte de la convention est encore à affiner et lorsqu'il sera fini il devra être présenté aux trois conseils pour être définitivement adopté.

### **11. Proposition cantine scolaire :**

Suite à l'augmentation des tarifs du prix des repas, il est envisagé de faire une étude de marché avec d'autres prestataires. La possibilité de « mutualiser » l'achat de repas afin d'en diminuer leur coût a été évoquée.

### **12. Questions diverses :**

- Parcelle 18 : le déversement de branches de cyprès coupées dans le fossé est un acte malveillant. Il est rappelé que la Communauté de communes a mis en place une déchèterie permettant le traitement des déchets verts.
- Rue de la Féculerie : un container est renversé par le vent, il se retrouve parfois sur la route. Un aménagement sera fait par la commune.
- Le samedi 10 janvier 2015 à 17H aura lieu à la salle Saint Nicolas la cérémonie des vœux du Maire et de la municipalité.